

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE | FORMATION

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les "CGV") ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'entreprise GLOBAL DYNAMICS dont le siège social est situé 358 rambla Hélios, Tecnosud 2 – 66000 Perpignan (RCS 530 002 047, Numéro d'organisme de formation 91 66 01538 66) propose des actions de formation concourant au développement des compétences dans le domaine de l'informatique et du numérique. Elles s'appliquent à toutes les prestations de formation professionnelle inter-entreprises ou intra-entreprise dispensées par GLOBAL DYNAMICS. Le terme « CLIENT » désigne aux présentes conditions générales la personne physique ou morale qui contractualise pour son propre compte ou celui d'autres personnes telles que ses salariés, des prestations de formation auprès de GLOBAL DYNAMICS.

Article 2 - Acceptation des CGV

La signature du devis et/ou de la convention de formation par le CLIENT entraîne l'acceptation par ce dernier des présentes conditions générales, sauf stipulation spécifique contraire. Par sa commande, le CLIENT déclare avoir pleinement connaissance et accepter les présentes CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de GLOBAL DYNAMICS, ces CGV prévalent sur tout autre document du CLIENT, et notamment sur toutes autres conditions générales d'achat du CLIENT, et ne peuvent être modifiées que par des Conditions Particulières préalablement et expressément acceptées par écrit.

Article 3 - Tarification

Le prix des formations est celui en vigueur au moment de l'émission de la commande, toute remise antérieurement accordée étant susceptible d'être modifiée lors de chaque nouvelle commande. Les tarifs sont exprimés en Hors Taxes et en euros et sont à majorer du taux de TVA en vigueur et sont susceptibles de modifications. Les tarifs sont ceux affichés sur le site internet de GLOBAL DYNAMICS ou ceux communiqués lors de l'inscription.

Article 4 - Réservation

Le CLIENT peut effectuer une demande de réservation en contactant son interlocuteur commercial, en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site internet ou en prenant directement contact avec le service formation. Il devra fournir ses coordonnées, l'intitulé de la formation, la référence concernée ainsi que le nombre de participants souhaités.

La planification des sessions s'effectue à la demande, en accord avec GLOBAL DYNAMICS. Toute réservation doit faire l'objet d'une confirmation écrite.

Dans l'hypothèse où la formation tant en présentiel qu'en distanciel se déroulerait chez le client, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, GLOBAL DYNAMICS ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement.

GLOBAL DYNAMICS rappelle à chaque client la nécessité de respecter les compétences et/ou l'expérience requises afin de permettre aux participants de tirer pleinement profit des formations dispensées.

Article 5 - Inscription

L'inscription à une formation professionnelle doit faire l'objet d'une commande écrite signée. Cette commande est formalisée au moyen, d'un devis et d'une convention de formation signés.

La définition des prestations et les modalités de leur exécution sont précisées dans la convention de formation.

La commande doit comporter les mentions suivantes :

- Les coordonnées précises du CLIENT (adresse, téléphone, numéro SIRET, nom et coordonnées du contact en charge du dossier),
- L'intitulé de l'action de formation et sa référence,
- Les dates de la formation
- Le lieu de la formation
- Les nom(s) et prénom(s) du ou des participants et leurs adresses mails
- Toutes les informations justifiant des prérequis permettant l'accès à la formation du ou des participants
- Le montant de la commande
- Le destinataire de la facture et ses coordonnées,
- En cas de financement par un Opérateur de compétences (ci-après « OPCO »), la notification de son nom, numéro d'adhérent et numéro de dossier.

Dans le cas où le CLIENT sollicite son OPCO pour le financement de sa formation, l'accord de prise en charge de l'organisme gestionnaire des fonds de formation du CLIENT doit être transmis au service formation avec la commande et au plus tard avant le premier jour de la formation. A défaut, l'intégralité du montant de la prestation de formation sera facturée directement au CLIENT.

Article 6 - Convocation, justificatifs et livrable

Dès réception du bon de commande, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement au CLIENT et/ou participant(s) inscrit(s).

Pour les actions de formation intra-entreprise, une convocation unique, mentionnant l'ensemble des participants, est expédiée à l'adresse e-mail du CLIENT, indiquée dans la commande. A l'issue de la session de formation, les documents post-formation (certificat, facture) sont adressés au CLIENT ou à l'OPCO par e-mail.

La prestation de GLOBAL DYNAMICS fait l'objet de la remise d'un certificat de réalisation (ci-après le « Livrable »), adressé à tout participant ayant suivi intégralement la formation. GLOBAL DYNAMICS ne sera pas tenue responsable de toute omission, inexactitude ou erreur contenue dans le Livrable résultant notamment de tout renseignement incomplet ou inexact fourni par le CLIENT.

Article 7 - Remplacement

Le CLIENT peut demander à GLOBAL DYNAMICS le remplacement d'un Participant, sans frais. Cette demande de remplacement doit parvenir par écrit à GLOBAL DYNAMICS dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Ce délai permet de vérifier que le nouveau participant remplit les prérequis requis et d'actualiser les documents administratifs en conséquence. Il incombe alors au CLIENT de vérifier l'adéquation du profil du remplaçant et de ses objectifs avec ceux définis dans le programme de la formation. Dans le cas où la formation est financée par un OPCO, le CLIENT s'assurera également que son dossier auprès de l'OPCO est mis à jour afin de garantir le maintien du financement pour le nouveau participant.

Article 8 - Annulation et report

Article 8.1 - Annulation à l'initiative du client

Toute annulation ou report d'inscription de la part du CLIENT doit être signalée et confirmée par écrit. L'annulation ou le

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE | FORMATION

report d'une session de formation du fait du CLIENT, notifiée à GLOBAL DYNAMICS, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session, ne donne lieu à aucune facturation.

Une annulation ou un report intervenant entre 15 et 7 jours ouvrés avant le début de la session donne lieu à une facturation égale à 50 % du montant de la formation. Une annulation intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le début de la session donne lieu à une facturation du montant intégral de la formation.

L'absence totale d'un ou plusieurs participants lors d'une session de formation interentreprises sera assimilée à une annulation.

Article 8.2 - Annulation ou report par l'Organisme de Formation

GLOBAL DYNAMICS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de force majeure. Dans ce cas, elle en informe le CLIENT dans les plus brefs délais. Au choix du CLIENT, GLOBAL DYNAMICS reporte la session de formation ou rembourse intégralement les sommes éventuellement déjà perçues. Le CLIENT ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelque cause que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Article 9 - Modalités de paiement

Sauf convention contraire, le règlement doit être effectué par le CLIENT au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire ou prélèvement bancaire.

Pour toute ouverture de compte, un acompte de 30% du montant de la première formation peut être exigé et devra être versé au moment de l'inscription. Et le solde sera payable sous 10 jours à l'issue de la réalisation de la formation, après édition de la facture.

Article 10 - Facturation

En cas de demande de financement par un tiers (OPCO, autre organisme payeur ou tout autre tiers), en tout ou partie : il appartient au CLIENT d'obtenir la confirmation de prise en charge par ce tiers de la Prestation choisie. En cas de subrogation de paiement, la facture correspondante sera directement adressée à ce tiers par GLOBAL DYNAMICS.

En cas d'absence de réponse, de refus de prise en charge ou de non-paiement des frais relatifs à une Prestation GLOBAL DYNAMICS par ce tiers (en tout ou partie), le CLIENT sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré des pénalités de retard mentionnées ci-après.

En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du CLIENT, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du CLIENT.

En cas d'interruption de la formation du fait du stagiaire, l'intégralité du coût de la formation non pris en charge par l'OPCO sera dû par l'Entreprise (le CLIENT). En conséquence, dans le cadre d'une formation intra entreprise dont le coût est forfaitaire en cas de subrogation auprès d'un OPCO, si celui-ci ne prend en charge que les heures de présence, le CLIENT s'obligera à assumer le coût correspondant aux heures d'absence comme énoncé ci-dessus de sorte que le coût de la session soit intégralement perçu par GLOBAL DYNAMICS.

Article 11 - Impayés

En cas de retard ou de non-paiement, les sommes restant dues porteront intérêt de plein droit et sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, au taux de 2 % le mois, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette.

GLOBAL DYNAMICS se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande du CLIENT et de suspendre l'exécution de ses propres obligations jusqu'à apurement du compte débiteur dudit CLIENT, sans que cela soit de nature à engager la responsabilité de GLOBAL DYNAMICS ou sans que le CLIENT puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un remboursement éventuel au titre de la Prestation qui serait suspendue du fait de cet incident.

En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de GLOBAL DYNAMICS, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € HT pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce). En cas de rejet de prélèvement, des frais supplémentaires de 15 € HT seront également appliqués.

Article 12 - Confidentialité

Les Parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre Partie qu'ils soient de nature économique, technique ou commerciale, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par GLOBAL DYNAMICS au CLIENT. GLOBAL DYNAMICS est susceptible de communiquer à ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le CLIENT, y compris les informations concernant les Participants, si et seulement si celles-ci sont nécessaires à la réalisation de la Prestation commandée par le CLIENT. Par ailleurs, GLOBAL DYNAMICS s'engage à ne pas communiquer ces informations à d'autres tiers.

Article 13 - Protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général pour la protection des données personnelles et à la loi n° 78-17 de janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, GLOBAL DYNAMICS est responsable du traitement des données personnelles. Le traitement mis en œuvre dans le cadre des formations a pour finalité la gestion des inscriptions des participants ainsi que la gestion des contrats et conventions y afférents.

De manière générale, les données personnelles collectées concernant les clients sont uniquement destinées aux services de GLOBAL DYNAMICS à des fins de gestion interne et pour répondre à leurs demandes ou leur présenter les services et offres en cours.

Ces données sont conservées en France et les mesures appropriées sont prises de façon à préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité de ces données.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux salariés de GLOBAL DYNAMICS habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés contractuellement à GLOBAL DYNAMICS pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans que l'autorisation du CLIENT ou du participant ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution des prestations sous-traitées, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, GLOBAL DYNAMICS s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du CLIENT et des participants, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE | FORMATION

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le CLIENT s'engage à informer chaque participant que :

Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par GLOBAL DYNAMICS aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;

Conformément à la réglementation applicable, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou d'effacement des données à caractère personnel le concernant, mais aussi de limitation ou d'opposition au traitement des données pour motif légitime, ainsi que du droit à la portabilité de ces données. Le participant, qui entend exercer ces droits adresse sa demande à la Société par e-mail auprès du DPO (dpo@adeo-informatique.fr).

Le CLIENT est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès.

Article 14 - Responsabilité

GLOBAL DYNAMICS s'engage à réaliser ses Prestations dans le cadre d'une obligation de moyens. Le CLIENT, en sa qualité de professionnel, est seul responsable de la consultation et du choix de la Prestation commandée auprès de GLOBAL DYNAMICS. GLOBAL DYNAMICS n'est pas responsable des objets et effets personnels des Participants à la formation, ni des dommages qui seraient causés au matériel utilisé par les Participants. La responsabilité de GLOBAL DYNAMICS ne peut être engagée qu'en cas de faute, de négligence prouvée ou de mauvaise exécution de ses Prestations. Sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de force majeure ou de faute du CLIENT. Elle sera limitée aux préjudices directs subis par le CLIENT, à l'exclusion de tout dommage, immatériel ou indirect, consécutif ou non, causé par une mauvaise exécution de ses Prestations, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du CLIENT, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de GLOBAL DYNAMICS, dans l'hypothèse où elle serait retenue au titre de ses Prestations, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le CLIENT au titre de la Prestation concernée.

Article 15 – Force majeure

GLOBAL DYNAMICS ne pourra être tenue responsable à l'égard du CLIENT en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux du lieu du siège social de GLOBAL DYNAMICS mise en cause et sans que cette liste soit restrictive : la maladie, un accident, la non-obtention de visa, d'autorisations de travail ou d'autres permis touchant le formateur prévu pour la session, les incidents affectant les réseaux de transport (notamment ferroviaires ou aériens) de nature à empêcher le personnel de GLOBAL DYNAMICS et/ou le formateur concerné de se rendre sur le lieu prévu pour la session de formation, les conflits sociaux internes ou externes à GLOBAL DYNAMICS, les lois ou règlements mis en place ultérieurement à la signature du bon de commande, les catastrophes naturelles, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie ou des communications de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de GLOBAL DYNAMICS.

Article 16 - Propriété Intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques mis à disposition par GLOBAL DYNAMICS dans le cadre de ses Prestations sont des

œuvres originales dont GLOBAL DYNAMICS demeure garant de la propriété intellectuelle, quelle qu'en soit la forme (papier ou numérique). GLOBAL DYNAMICS demeure également garant de la propriété intellectuelle de l'ensemble de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution de sa Prestation chez le CLIENT. À ce titre, ils sont protégés par les dispositions légales en matière de propriété intellectuelle et de droit d'auteur.

Toute reproduction, modification ou divulgation, à des tiers de tout ou partie de ces éléments, sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable écrit de GLOBAL DYNAMICS est strictement interdite sous peine de poursuites judiciaires. Le CLIENT s'engage à ne pas faire concurrence à GLOBAL DYNAMICS en cédant ou en communiquant ces éléments, en particulier à des fins commerciales. Le paiement par le CLIENT de la Prestation livrée par GLOBAL DYNAMICS n'opère strictement aucun transfert de droit de propriété intellectuelle sur ces supports. Seul un droit d'utilisation personnel et individuel est consenti aux Participants bénéficiaires de la Prestation.

Article 17 - Non-sollicitation

Le CLIENT et/ou le participant s'engage à ne pas solliciter, par quelque forme que ce soit, directement ou indirectement, et/ou recruter le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne de GLOBAL DYNAMICS avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 24 mois qui suivent la fin de la formation.

Article 18 - Litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, survenant entre la société GLOBAL DYNAMICS et le CLIENT, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. A défaut d'accord amiable, l'affaire sera portée devant le tribunal de Commerce de Perpignan compétent en cas de litige.

Article 19 - Nullité éventuelle d'une disposition

Si l'une des clauses des présentes CGV se révélait nulle ou non écrite, les autres clauses n'en seraient pas affectées pour autant.

Article 20 – Contact, Réclamation

Pour toute réclamation ou question relative aux présentes CGV, le CLIENT peut contacter l'Organisme de Formation à l'adresse suivante : 358 rambla Hélios, Tecnosud 2 – 66000 Perpignan ou par email via l'adresse formation@adeo-informatique.fr.

La présente version des conditions générales annule et remplace tout accord, conditions générales, contrat quelconque qui aurait été conclu entre les parties antérieurement aux présentes pour un objet similaire.

(Dernière mise à jour : le 09/01/2026)

GLOBAL DYNAMICS se réserve la possibilité de mettre à jour ces conditions générales à tout moment.

GLOBAL DYNAMICS :

Signature du Représentant :


GLOBAL DYNAMICS
358, Rambla Hélios - Tecnosud 2
66000 PERPIGNAN
Tél : 04 68 82 46 88
RCS PERPIGNAN 530 002 047

Signature du Client :